

METZ, LE 29 OCTOBRE 2009

13

RAPPORT

Objet : Soutien à la campagne nationale de dépistage du cancer du sein « Octobre Rose ». Convention de partenariat entre la Ville de Metz et l'association AMODEMACES.

L'association mosellane pour le dépistage des maladies cancéreuses (AMODEMACES) a pour mission de mettre en œuvre à l'échelon départemental les programmes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colo-rectal en direction de l'ensemble de la population âgée de 50 à 74 ans.

L'efficacité du programme de dépistage des cancers se mesure principalement par la réduction de la mortalité par cancer, et plus la population participe, plus l'impact sur la baisse de la mortalité sera grand.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer du sein, le référentiel européen préconise un taux de participation de la population féminine cible d'au moins 60% pour mettre en évidence une réduction de la mortalité par cancer du sein. Or en 2007 et 2008, ces taux ont été respectivement de :

- 50,8% et 52,5% en France,
- 37,8% et 39% en Moselle,
- 28,4% et 29,7% à Metz.

C'est pourquoi dans le cadre de la campagne nationale « Octobre Rose », l'association a sollicité la ville de Metz pour mettre en place un partenariat pluriannuel afin d'unir les efforts respectifs et mieux toucher la population féminine messine, insuffisamment touchée par les actions de prévention en matière de cancer.

Pour sa part, l'Amodémacés déploiera une information en direction de la population cible et de son entourage (conjoint, enfants, famille...), et en direction des professionnels de santé. Une action de sensibilisation événementielle sera organisée, notamment sur la Place de Chambre en association avec la fédération des commerçants. Elle assurera le financement de ces actions.

Pour ce qui la concerne, la ville de Metz mettra en place une communication dans les quartiers afin d'approcher au plus près les femmes concernées (affichages, distribution de divers documents de prévention fournis par la ligue contre le cancer, accessible aux personnes de culture étrangère). Le partenariat avec l'Amodémacés permettra d'intensifier ces actions dans les prochaines années.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption d'une convention à 3 ans, dans l'objectif de développer davantage d'actions de prévention, notamment dans les quartiers messins.

La motion est en conséquence

MOTION

OBJET : CONVENTION AMODEMACES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Considérant que la ville a réalisé un diagnostic santé de sa population

Considérant qu'en ce qui concerne le dépistage organisé du cancer du sein, le référentiel européen préconise un taux de participation de la population féminine âgée de 50 à 74 ans d'au moins 60% pour mettre en évidence une réduction de la mortalité par cancer du sein.

Considérant que ces taux se sont établis respectivement en 2007 et 2008 à :

- 50,8% et 52,5% en France,
- 37,8% et 39% en Moselle,
- 28,4% et 29,7% à Metz.

CONSIDERANT que la participation de la population messine au dépistage du cancer du sein est insuffisante et qu'il y a lieu d'engager des actions d'information et de prévention notamment auprès des femmes dans les quartiers

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de partenariat sur 3 ans, ci-jointe, ainsi que les éventuels avenants avec l'association AMODEMACES

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée :

Christiane PALLEZ